

Médailles et lingots

Conditions générales

Table des matières	1
Conditions particulières du contrat Médailles et lingots	2
Conditions générales de vente (CGV)	4
Conditions de commande, de livraison et de paiement	7
Conditions contractuelles relatives au dépôt collectif	11
Déclaration de protection des données	14

Conditions particulières du contrat Médailles et lingots

État actuel: 7/2021

Les conditions énoncées ci-après ont pour objectif de préciser les règles régissant le lien contractuel entre le client et BB Wertmetall AG. Elles s'appliquent en complément des conditions générales de vente, de la déclaration de protection des données, des conditions de commande, de livraison et de paiement ainsi que de celles relatives au dépôt collectif.

1. Objet du contrat et livraison

- 1.1 Sont vendus des médailles Aggée neuves ou d'occasion en argent fin, d'une pureté de 999,9, pesant respectivement 31,1 g ou 7,78 g, ainsi que des lingots, d'une pureté de 999,9, pesant respectivement 31,1 g (ci-après nommé «argent Aggée») ainsi que des médailles «Le bon berger» d'une pureté de 999,5, pesant respectivement 31,1 g, et des médailles et lingots Aggée neufs ou d'occasion en or fin, d'une pureté de 999,9, pesant respectivement 31,1 g (ci-après nommé «or Aggée»).
- 1.2 Une nouvelle vente peut être remplacée par une revente ou une simple médiation.
- 1.3 La quantité minimale de commande s'élève à 100 onces d'argent ou 2 onces d'or ou bien une combinaison des deux.
- 1.4 Les médailles d'argent peuvent être commandées uniquement par lots de 20 unités, et les lingots d'argent par lots de 30 unités.
- 1.5 Les commandes sont traitées comme elles parviennent à BB Wertmetall AG respectivement le jour de négociation officiel au plus tard jusqu'à 12 heures (midi).
- 1.6 La livraison coûte 30 CHF pour une commande allant jusqu'à 20 kg ou une valeur de 20 000 CHF. L'expédition est effectuée assurance complète comprise en service postal prioritaire. Pour les expéditions plus volumineuses, un deuxième envoi payant est effectué ou une autre solution est trouvée en concertation avec les acquéreurs.
- 1.7 La livraison est réalisée à l'adresse communiquée par l'acheteur. Le risque lié au transport incombe à BB Wertmetall AG. Le risque est transmis au client lorsque la marchandise est remise sur le lieu d'exécution. Le risque lié à la réception par un tiers autorisé par l'acheteur incombe également à ce dernier.
- 1.8 Il est possible d'opter pour une garde dans un entrepôt suisse sécurisé à la place d'une livraison. La garde est effectuée contre rémunération conformément au point 2.4 des Conditions particulières du contrat Médailles et lingots et au point 8 des Conditions contractuelles relatives au dépôt collectif.

2. Facturation, tarifs et frais

- 2.1 Tous les prix d'achat, frais et montants de versements s'entendent TVA applicable incluse, ceci pour autant et dans l'étendue qu'elle est due. Outre les frais ici mentionnés, le client n'a aucune autre charge à supporter.
- 2.2 Les prix des métaux précieux sont soumis aux fluctuations intra-journalières. Les offres tarifaires sur bb-wertmetall.ch valent respectivement au moment de la conclusion du contrat.
- 2.3 Le prix d'achat exact n'est déterminé qu'après réception de la demande d'achat, au moment de son traitement. Le décompte des achats est réputé accepté par le client s'il ne fait pas opposition par écrit dans un délai de 48 heures après notification de la facture.
- 2.4 Si le client opte pour la garde dans un entrepôt suisse sécurisé, BB Wertmetall AG perçoit alors une taxe de garde à hauteur de 1% par an. Ces frais sont déduits tous les trimestres du stock de métaux précieux.

3. Durée, résiliation et modifications du contrat

- 3.1 Le contrat commence à courir avec l'acceptation de la demande d'achat par BB Wertmetall AG et l'envoi de la facture.
- 3.2 Les modifications des conventions de livraison et de dépôt, par exemple de dépôt à livraison ou retrait, sont facturées à hauteur de 30 CHF.

3.3 BB Wertmetall AG peut résilier le contrat sans préavis pour motif grave ou décider une suspension, par exemple en cas de non-paiement après mise en demeure ou en cas de pénurie des matières premières empêchant une livraison dans les meilleurs délais. Les années sont encaissées au prorata, conformément au point 3.7.

4. Droit de disposer

En présence de 2 acheteurs, les articles 143 ss du Code des obligations suisse sur l'application de la solidarité s'appliquent. Outre une responsabilité solidaire des deux acheteurs pour les éventuels engagements envers BB Wertmetall, chacun des deux acheteurs est habilité à disposer de la marchandise conservée individuellement et indépendamment de l'autre, à passer ou résilier tout ordre ou procuration, ainsi qu'à mettre fin à la relation contractuelle. BB Wertmetall est dégagée de toute responsabilité envers les deux acheteurs si elle remplit ses obligations envers l'un des deux. BB Wertmetall est habilitée à utiliser des achats et dispositions établis au nom d'un acheteur au profit de la relation contractuelle commune. En cas de décès, la relation contractuelle se poursuit exclusivement avec le titulaire du contrat survivant qui est le seul à pouvoir en disposer.

5. Garde, transfert de propriété

5.1 BB Wertmetall AG est mandatée par l'acheteur pour acheter et livrer de l'argent Aggée et/ou de l'or Aggée et/ou des médailles «Le bon berger» une fois le paiement anticipé effectué.

5.2 BB Wertmetall AG conserve la marchandise de l'achat à la livraison respective conformément aux conditions de commande, de livraison et de paiement ainsi qu'aux conditions contractuelles relatives au dépôt collectif dans un entrepôt suisse sécurisé. BB Wertmetall AG est habilitée à mandater un tiers pour la garde. BB Wertmetall AG souscrit alors pour la marchandise gardée une assurance contre l'incendie et le vol.

5.3 L'acheteur et BB Wertmetall AG conviennent dès cet instant que la propriété de l'argent Aggée et/ou de l'or Aggée et/ou des médailles «Le bon berger» est transférée à l'acheteur immédiatement après l'achat de la marchandise par BB Wertmetall AG. Les produits du dépôt collectif sont en copropriété des clients et ne tombent pas dans la masse en faillite en cas d'insolvabilité de BB Wertmetall AG.

5.4 La transmission de la marchandise achetée par BB Wertmetall AG est remplacée en ce que BB Wertmetall AG conserve la marchandise pour l'acheteur dans un dépôt collectif fiduciaire jusqu'à sa restitution. L'acquisition de la propriété de l'acheteur doit être conclue avec le stockage de la marchandise dans un entrepôt suisse sécurisé, dans la mesure où celui-ci souhaite l'option de garde.

6. Spécificités du contrat, droit de gage

6.1 L'acheteur et BB Wertmetall AG conviennent que BB Wertmetall AG ainsi que le partenaire commercial qui négocie ce contrat n'exercent aucune activité de gestion patrimoniale sur ordre de l'acheteur, en son nom ou pour son compte.

6.2 BB Wertmetall AG jouit d'un droit de gage sur l'argent Aggée et/ou l'or Aggée en dépôt ainsi que sur les médailles « Le bon berger » exclusivement pour le paiement des frais. BB Wertmetall AG a le choix entre la mise en valeur coercitive ou libre des biens en gage dès lors que le client accuse 2 mois de retard pour sa prestation. BB Wertmetall AG est autorisée à exécuter la mise en valeur pour son propre compte.

Conditions générales de vente (CGV)

État actuel: 7/2021

Les conditions énoncées ci-après ont pour objectif de préciser les règles régissant les relations entre le client et BB Wertmetall AG.

1. Droit de disposer

Sans préjudice d'inscriptions divergentes au Registre du commerce ou dans d'autres publications, les signatures communiquées par écrit à BB Wertmetall AG seront appliquées exclusivement jusqu'à leur révocation adressée sous forme écrite.

2. Réclamations des clients

Les réclamations du client concernant l'exécution ou la non-exécution d'ordres en tout genre ainsi que les réclamations relatives à la facturation, aux relevés de dépôt ou à d'autres notifications devront être émises sans délai dès réception du document concerné, au plus tard dans un délai de 10 jours. Dans le cas contraire, l'exécution ou la non-exécution d'ordres ainsi que les relevés, arrêtés de comptes, décomptes, documents, notifications, etc., seront considérés comme approuvés d'office. Le dommage résultant de défauts de légitimation ou de faux non décelés est à la charge du client, sauf en cas de faute grave de BB Wertmetall AG.

En cas de non-réception d'un document attendu, la réclamation devra être faite dès que celui-ci aurait dû parvenir au client selon la pratique commerciale en usage et dans des conditions normales de distribution du courrier. Le client est responsable du préjudice découlant d'une réclamation tardive.

3. Notifications de BB Wertmetall AG

Les notifications de BB Wertmetall AG sont considérées comme effectuées lorsqu'elles ont été envoyées à l'adresse postale ou de courrier électronique communiquée par le client. Le client accepte avec les présentes conditions la transmission d'informations à son adresse de courrier électronique en lieu et place de son adresse postale. La date et l'heure de l'envoi faisant foi sont supposées être la date et l'heure des copies ou des listes d'envoi en possession de BB Wertmetall AG ainsi que la divulgation sur le site Internet.

4. Contrôle des signatures ou de légitimation

Le dommage résultant de défauts de légitimation ou de faux non décelés est à la charge du client, sauf en cas de faute grave de BB Wertmetall AG.

5. Défaut de capacité d'exercice des droits civils

Le client est responsable de tout préjudice découlant du défaut de capacité d'exercice des droits civils de sa personne ou de tiers sauf si celui-ci a été publié dans le bulletin officiel (Amtsblatt) du canton d'Argovie lorsqu'il le concerne et notifié par écrit à BB Wertmetall AG pour des tiers.

6. Erreurs de transmission

Le client est responsable des préjudices découlant de l'utilisation du courrier, téléphone, Internet, courrier électronique, à savoir de pertes, retards, malentendus, troncations ou doublons, sauf en cas de faute grave de BB Wertmetall AG.

7. Mauvaise exécution d'ordres

En cas de préjudices découlant de la non-exécution ou de la mauvaise exécution d'ordres, la responsabilité de BB Wertmetall AG se limite à la perte d'intérêts, sauf si BB Wertmetall AG a été informée au cas par cas du risque de préjudice dépassant ce cadre.

8. Dépôt collectif

BB Wertmetall AG accepte en dépôt collectif les produits en métaux précieux qu'elle négocie. Les autres dispositions à ce sujet sont régies par les conditions contractuelles relatives au dépôt collectif. Lors de la restitution au titulaire du dépôt des marchandises conservées en dépôt collectif, celui-ci devra notifier toute réclamation sans délai. La confirmation de réception dégage BB Wertmetall AG de toute responsabilité.

9. Protection des données

En ce qui concerne la protection des données, c'est la déclaration de protection des données distincte de BB Wertmetall AG qui s'applique. Le client confirme que la déclaration de protection des données lui a été remise, qu'il l'a lue et qu'il en approuve les dispositions.

10. Externalisation d'unités opérationnelles

Dans le cadre de l'externalisation de certaines unités opérationnelles, BB Wertmetall AG se réserve le droit de faire exécuter par des tiers certaines prestations de service, notamment dans le domaine de l'informatique, de la logistique et de la conservation d'actifs.

11. Résiliation des relations commerciales

BB Wertmetall AG peut résilier avec effet immédiat les relations commerciales existantes, le remboursement d'éventuelles créances étant alors immédiatement exigible. Sous réserve de conventions écrites divergentes.

12. Assimilation des samedis aux jours fériés

Les transactions particulières peuvent également être régies, outre les présentes conditions générales de BB Wertmetall AG, par des conventions particulières conclues entre BB Wertmetall AG et le client.

13. Restriction: dispositions particulières

Les transactions particulières peuvent également être régies, outre les présentes conditions générales de BB Wertmetall AG, par des conventions particulières conclues entre BB Wertmetall AG et le client.

14. Modifications des documents de base

BB Wertmetall AG se réserve le droit de modifier à tout moment les documents de base. Ces modifications sont notifiées au client par voie de circulaire ou de toute autre manière appropriée, par exemple par voie de publication sur le site Internet. En l'absence de contestation, elles sont considérées comme approuvées dans un délai d'un mois.

15. Dispositions finales

Au cas où certaines dispositions des présentes conditions générales de vente ou des conditions particulières seraient ou deviendraient caduques, les dispositions restantes ou leur validité n'en seraient pas affectées. Les parties contractantes remplaceront la disposition caduque par une disposition valide se rapprochant le plus possible de l'objectif économique poursuivi par la disposition caduque. Cette clause s'applique également en cas de vide juridique. En cas de contradictions dans d'autres langues, c'est le texte original en allemand qui s'applique pour toutes les dispositions.

16. Droit applicable

Toutes les relations juridiques entre le client et BB Wertmetall AG sont soumises au droit suisse, à l'exclusion de collisions de normes juridiques et de la Convention de Vienne (Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises), dans la mesure où ceci est applicable.

17. Lieu d'exécution et tribunal compétent

Le tribunal compétent est déterminé par les dispositions légales impératives. Dans la mesure où celles-ci ne sont pas appliquées, la seule juridiction compétente pour toutes les procédures est Lenzburg, en Suisse, qui sera également lieu d'exécution et for pour la poursuite des clients sans domicile ou siège social en Suisse. BB Wertmetall AG se réserve néanmoins le droit de poursuivre le client en justice auprès du tribunal ou des autorités compétentes de son domicile ou de son siège social ou de tout autre tribunal compétent.

Conditions de commande, de livraison et de paiement

État actuel: 7/2021

BB Wertmetall AG propose à ses clients d'acheter et de vendre des métaux précieux.

1. Domaine d'application

Les présentes conditions de commande, de livraison et de paiement s'appliquent à toutes les offres de vente, d'achat et de courtage de BB Wertmetall AG. En cas d'existence d'accords contractuels spécifiques, ceux-ci s'appliquent de manière complémentaire. Par ailleurs, les conditions générales de vente (CGV) et la déclaration de protection des données s'appliquent.

2. Conclusion de contrat - dates et heures de négociation

Les offres de vente et d'achat de BB Wertmetall AG sont sans engagement ni obligation. Le client (acheteur/vendeur) effectue achat ou vente par écrit (courrier, courrier électronique). Un contrat est réputé conclu uniquement avec l'envoi par BB Wertmetall AG au client d'un avis d'acceptation écrit (courrier, courrier électronique).

En tant qu'intermédiaire financier au sens de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), BB Wertmetall AG est soumise aux dispositions de celle-ci. Le client est ainsi tenu de fournir tous les renseignements et documents requis en original (Formulaire A, Formulaire E, Formulaire K, carte d'identité/passeport authentifié(é)). À l'exclusion des achats uniques de médailles et lingots inférieurs à 15 000 CHF par an.

En cas d'achat de marchandise par BB Wertmetall AG, le client sera tenu de décliner son identité indépendamment du montant de la transaction.

Un contrat d'achat ou de vente pour des produits d'or et d'argent est réputé conclu uniquement avec l'avis d'acceptation par BB Wertmetall AG de la demande d'achat ou de vente et de son contenu (par confirmation d'ordre ou notification de la facture / de l'avoir). BB Wertmetall AG traite et exécute dans les meilleurs délais les versements pour des achats, un délai de 36 heures est acceptable les jours de négociation. Les jours de négociation sont du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 00, à l'exception des jours fériés légaux en Suisse et en Allemagne.

Les articles commandés sont dus en fonction de leur nature, ce qui signifie que si un article n'est plus livrable, un article équivalent du point de vue qualitatif et tarifaire est expédié.

BB Wertmetall AG peut également faire exécuter par un tiers une demande de vente pour des produits d'or et d'argent. Dans ce cas, un délai plus important est acceptable jusqu'à la mise en œuvre.

En cas de force majeure comme les restrictions gouvernementales, les confinements, les pandémies, les fermetures de frontières, les attaques terroristes, les pannes d'électricité générales et les coupures d'Internet, etc., la vente a lieu seulement après examen des options, mais aussi rapidement que possible. Par conséquent, le tarif ne pourra être déterminé qu'après cet examen.

3. Tarifs

a) Vente : sauf accord contraire, les tarifs applicables sont les tarifs en francs suisses ou en euros pour les opérations de vente en vigueur au moment de la conclusion du contrat.

b) Achat / courtage : sauf accord contraire, les tarifs applicables sont les tarifs en francs suisses ou en euros pour les opérations d'achat / de courtage en vigueur au moment de la conclusion du contrat. Pour les opérations d'achat, de vente ou de courtage, les frais de livraison et d'emballage, y compris ceux relatifs aux assurances, taxes, charges, frais, droits de douane, etc., sont à la charge du client.

4. Conditions de paiement, retard, prétentions contraires

La facture est exigible et payable immédiatement et sans escompte dès réception de l'avis d'acceptation écrit (confirmation d'ordre) ou dès réception de la facture par le client.

Les paiements se font par virement bancaire. Les paiements par carte de crédit, en espèces ou par chèque ne sont pas acceptés. Un paiement ne sera considéré comme exécuté qu'une fois le montant disponible sur le compte bancaire de BB Wertmetall AG sans aucune perte et, en cas de prélèvement, lorsque le montant aura pu être prélevé dans son intégralité sans retour de recouvrement. Le client est en retard, sans mise en demeure, dans le cas d'un non-paiement du client dans les 3 jours de négoce suivant la date d'échéance. BB Wertmetall AG est autorisée dans ce cas à résilier le contrat, même si la marchandise a déjà été livrée. Le client devra rembourser à BB Wertmetall AG le préjudice qu'elle aura subi de ce fait (la différence entre le prix contractuel et le prix d'achat au moment de l'exécution ainsi que les frais engagés et les frais de mise en demeure et d'annulation).

En cas de non-respect des délais de livraison dû à un cas de force majeure (comme la mobilisation, la guerre, le soulèvement, les attaques terroristes, les catastrophes naturelles ou d'autres événements similaires tels que les grèves, le lock-out, les restrictions gouvernementales, les confinements, les pandémies, les fermetures de frontières, les pannes d'électricité générales et les coupures d'Internet, etc.), les délais seront reconduits de manière raisonnable. BB Wertmetall AG accuse un retard de livraison uniquement lorsque la livraison n'a pas été effectuée à la date de livraison convenue et que la mise en demeure écrite a expiré sans effet depuis plus de 4 semaines. Dans le cas où les délais de livraison ne peuvent pas être respectés en raison de difficultés sur les marchés internationaux des matières premières, le délai susmentionné est prolongé pour atteindre 12 semaines. Si de tels retards interviennent, BB Wertmetall AG informe le client en conséquence.

Le retard de livraison n'a pas d'incidence sur les cours convenus avec le client, qui restent applicables.

Lors des opérations d'achat, le prix d'achat est exigible après réception et évaluation positive de la marchandise, en particulier quant à son authenticité et son caractère réutilisable. BB Wertmetall AG verse le prix d'achat sur le compte indiqué par le client dans les 10 jours ouvrés après la fin de l'évaluation. Les produits d'argent « Aggée » et « Le bon berger » ainsi que les produits d'or « Aggée » sont rachetés uniquement au moment et dans le volume correspondant à l'arrivée de nouveaux ordres d'achat. Pour les opérations d'achat, dans le cas où l'évaluation de l'authenticité et de la capacité de réutilisation se révèle être négative, BB Wertmetall AG sera habilitée à résilier le contrat ou à proposer un nouveau prix d'achat. La marchandise reçue sera dans ce cas renvoyée au client, les frais de port étant à la charge de ce dernier.

Le client ne peut prétendre à aucune compensation quant aux créances de BB Wertmetall AG.

Si BB Wertmetall AG prend connaissance de circonstances, de quelque nature qu'elles soient, qui remettent en question la solvabilité du client, BB Wertmetall AG sera habilitée à exiger immédiatement l'intégralité de la dette restante et à retenir la marchandise non encore livrée ou à réclamer le paiement immédiat dans le cas où un autre mode de paiement aurait été convenu.

5. Livraison, transfert de propriété et transfert des risques

Les dates de livraison indiquées dans la confirmation d'ordre sont des valeurs indicatives non contraignantes. Les dates de livraison fermes sont convenues par écrit dans un second temps. BB Wertmetall AG est autorisée à réaliser à tout moment des livraisons et prestations partielles.

La livraison de BB Wertmetall AG ne sera effectuée qu'après réception du paiement du client (paiement anticipé), et ce même si une date de livraison a été convenue.

La propriété de la marchandise achetée est transférée au client immédiatement après le paiement de ce dernier, indépendamment de l'endroit où se trouve la marchandise à cet instant.

Les risques sont transférés au client avec la remise de l'objet livré. Dans le cas où le client refuse de réceptionner la marchandise, celle-ci est considérée comme transmise à la date et heure du refus. En cas d'expédition retardée de plus de 14 jours sur demande du client, les profits et risques passent au client avec la délivrance de l'avis indiquant que la marchandise est prête à être expédiée.

En lieu et place de la livraison, BB Wertmetall AG peut également garder la marchandise pour le client en dépôt collectif. Dans ce cas, l'acquisition de propriété est réputée effectuée avec le stockage de la marchandise dans un entrepôt suisse franc sous douane ou dans un entrepôt suisse sécurisé et le transfert comptable sur le dépôt du client. Les conditions contractuelles relatives au dépôt collectif sont applicables.

La livraison est effectuée assurance complète comprise par voie postale ou par une société de transport de fonds. Le client devra être présent toute la journée le jour de livraison à l'adresse de livraison, une heure précise de livraison ne pouvant être convenue pour des raisons de sécurité. Le même principe s'applique mutatis mutandis pour l'enlèvement de la marchandise (achat).

En cas de force majeure comme les restrictions gouvernementales, les confinements, les fermetures de frontières, etc., la livraison a lieu le plus rapidement possible dans l'intérêt de la clientèle.

Le lieu d'exécution pour la marchandise achetée est le siège social actuellement en vigueur de BB Wertmetall AG ou celui des tiers dûment mandatés par BB Wertmetall AG. Dans la mesure où ils sont disponibles, les documents correspondants doivent être délivrés avec la marchandise. Si BB Wertmetall AG ne fait pas enlever elle-même la marchandise, le client s'engage à veiller à ce que lors de l'expédition, la marchandise bénéficie d'une couverture d'assurance suffisante. L'expédition doit être effectuée de manière à ce que la marchandise expédiée soit délivrée à BB Wertmetall AG contre une quittance. L'expéditeur porte la charge de la preuve de la réception de l'envoi. La mise en œuvre du transport de fonds n'a aucun effet sur le lieu d'exécution.

6. Spécificités de la relation contractuelle

Le client et BB Wertmetall AG conviennent que BB Wertmetall AG ainsi que le partenaire commercial intermédiaire n'exercent aucune activité de gestion patrimoniale sur ordre du client, en son nom ou pour son compte. L'achat et la vente de métaux précieux sont des transactions commerciales. Aucune promesse de prestation n'est faite concernant l'évolution des cours.

7. Garantie

Le client a droit, dans la mesure du possible, à une livraison de remplacement si le vice existait déjà au moment du transfert du bien et si l'article est uniquement dû en fonction de sa nature ; dans le cas où une livraison de remplacement s'avère impossible, les marchandises défectueuses sont reprises contre remboursement du prix d'achat ; les dommages consécutifs ne sont pas remboursés.

La charge de la preuve de la défectuosité au moment du transfert des risques revient au client, pour le vice de la chose elle-même, la date et heure de constatation du vice et la réclamation dans les délais.

Le droit à garantie pour vice de chose expire un an après livraison des marchandises.

Les vices manifestes doivent être notifiés par écrit dans les 3 jours suivant la réception de la livraison de BB Wertmetall AG, les autres vices dès leur découverte. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme acceptés.

La description des propriétés effectuée par des collaborateurs ou des partenaires commerciaux, notamment dans le cadre de premiers entretiens et de prises de renseignements, n'est pas liée à une déclaration de garantie ou à une garantie par BB Wertmetall AG de propriétés spécifiques.

8. Réserve de propriété

La marchandise livrée reste la propriété de BB Wertmetall AG jusqu'au paiement complet du prix d'achat ainsi que de toutes les créances résultant de la relation commerciale avec le client.

Le client est tenu de contribuer aux mesures nécessaires à la protection de la propriété de BB Wertmetall AG ; par la conclusion du contrat, il autorise notamment BB Wertmetall AG à effectuer aux frais du client l'inscription et l'annotation de la réserve de propriété dans les registres officiels, livres ou autres, conformément à la législation nationale en vigueur, et à remplir toutes les formalités nécessaires.

9. Limitation de garantie

Tous droits à dommages et intérêts et au remboursement des frais du client sont exclus, indépendamment de leur fondement juridique (notamment en raison de violation d'obligations découlant du lien d'obligation ou de délits), à l'exception de prétentions fondées sur des dispositions légales impératives et dont l'abrogation est impossible.

Le client n'a en aucun cas droit à compensation pour les préjudices ne découlant pas de la chose livrée en elle-même, comme notamment la perte de production, de bénéfice, de commandes, le manque à gagner ainsi que d'autres préjudices directs ou indirects. Ces restrictions ne s'appliquent pas en cas de dol ou de faute grave de BB Wertmetall AG, elles s'appliquent toutefois aux cas de dol ou de faute grave commis par des auxiliaires.

10. Dispositions finales

Les dispositions légales de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Convention de Vienne) ne sont pas applicables.

Conditions contractuelles relatives au dépôt collectif

État actuel: 07/2021

BB Wertmetall AG propose à ses clients la garde sécurisée de leurs métaux précieux dans des dépôts collectifs dans des entrepôts suisses francs sous douane ou des entrepôts suisses sécurisés.

1. Domaine d'application

Les présentes conditions contractuelles s'appliquent aux valeurs acceptées par BB Wertmetall AG en dépôt collectif. D'éventuelles conventions contractuelles spécifiques ont priorité et sont applicables en complément. L'ensemble des conditions de BB Wertmetall AG sont par ailleurs applicables.

2. Conclusion du contrat et réception

Toute personne intéressée par la garde de ses stocks de métaux précieux (ci-après « valeurs en dépôt ») doit en faire la demande à BB Wertmetall AG. Le contrat de dépôt n'est réputé conclu qu'après l'acceptation par BB Wertmetall AG de la demande et de son contenu (par confirmation d'ordre ou avis d'acceptation ou par le biais d'une facture portant les mentions correspondantes). BB Wertmetall AG peut, sans justification, refuser des valeurs en dépôt ou demander la reprise de valeurs placées en dépôt.

3. Titulaires de dépôt multiples

Dans le cas d'un dépôt ouvert au nom de plusieurs personnes et en l'absence d'accord contraire, celui-ci sera tenu sous forme d'une relation de dépôt commun (compte joint). L'ensemble des titulaires du dépôt sont toujours responsables solidairement face aux prétentions de BB Wertmetall AG découlant de la relation de dépôt.

4. Dépôt collectif / droit de copropriété

Après la livraison physique des valeurs à placer en dépôt, BB Wertmetall AG remet au client un accusé de réception avec la désignation des valeurs acceptées en dépôt. Une mention sur la facture d'achat ou le relevé de dépôt fait office d'accusé de réception. BB Wertmetall AG est expressément autorisée à faire garder ailleurs des valeurs placées en dépôt en son nom mais pour le compte et aux risques du titulaire du dépôt. BB Wertmetall AG est également habilitée à confier les valeurs en dépôt, en fonction de leur nature, à des tiers pour une garde dans des dépôts collectifs ou à les faire garder auprès de centrales de dépôts collectifs. La garde peut également se faire dans des coffres de location dont les normes de sécurité sont adaptées. Les valeurs de dépôt du client sont gardées en commun avec des valeurs de dépôt de tiers. BB Wertmetall AG n'assure aucune gestion des valeurs en dépôt allant au-delà de la garde. BB Wertmetall AG est habilitée à restituer un autre bien fongible de même nature. Le client dispose d'un droit de copropriété proportionnel aux valeurs en dépôt enregistrées à son nom par rapport au stock correspondant du dépôt collectif. La part du propriétaire de dépôt se mesure en unités ou en poids.

5. Relevé de dépôt

Le relevé de dépôt du client pour le Plan d'investissement constant Aggée ainsi que pour la garde de médailles et de lingots est émis tous les ans au 31 décembre. En l'absence de réclamation dans un délai de 30 jours, le décompte des frais de garde ainsi que l'extrait de dépôt et l'extrait pour la déclaration d'impôt sont considérés comme étant corrects et approuvés. Le relevé de dépôt pour le S-Deposito (light/Pro) et le G-Deposito (light/Pro) est disponible à tout moment en version électronique. Il est considéré comme étant correct et approuvé en l'absence de réclamation dans un délai de 30 jours après le décompte semestriel respectif (30 juin/31 décembre). Le décompte des frais de garde ainsi que l'extrait de dépôt et l'extrait pour la déclaration d'impôt peuvent être établis à tout moment par le client en version électronique et expédiés sur demande.

Les évaluations du contenu du dépôt se font sur la base de cours approximatifs et de valeurs de cours issues de sources d'information en usage dans le secteur. Les valeurs indiquées le sont à titre purement indicatif et n'engagent pas BB Wertmetall AG.

6. Restitution / transfert / tri

Le titulaire du dépôt peut demander à tout moment la restitution ou le transfert des valeurs en dépôt, BB Wertmetall AG s'exécutant dans les délais et sous la forme usuelle. Sous réserve de dispositions légales obligatoires, de droits de gage, de rétention ou d'autres droits de retenue de BB Wertmetall AG ainsi que d'accords contractuels spécifiques, ou de force majeure comme les restrictions gouvernementales, les confinements, les pandémies, les fermetures de frontières, les pannes d'électricité, les coupures d'Internet, etc. En cas d'insolvabilité, il est procédé à un tri de tous les métaux précieux gardés en dépôt collectif par BB Wertmetall AG en faveur des titulaires de dépôt, si bien que les métaux précieux stockés ne tombent pas dans l'actif de la faillite. Lors de la restitution de valeurs placées dans un dépôt collectif, le client ne peut pas prétendre à certains numéros, fractionnements, années, etc. Le client a, pour tous les métaux précieux gérés par BB Wertmetall AG, un droit au tri à hauteur de sa part de copropriété. Par la présente, le client autorise BB Wertmetall AG à exercer ce droit dans le cadre de son mandat.

7. Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il ne s'éteint pas avec le décès, la perte de capacité d'exercice des droits civils ou la faillite du titulaire du dépôt. Après la fin de la garde, le client pourra soit proposer à BB Wertmetall SA la vente de ses valeurs en dépôt au cours commercial en vigueur soit demander la restitution (à lui-même ou à un tiers dûment mandaté) des valeurs en dépôt. Dans ce dernier cas, la remise sera confiée à une entreprise de logistique ou à un transporteur de fonds. Les frais d'expédition, y compris les frais d'assurance, d'emballage, les taxes, charges, frais, droits de douane, etc., sont à la charge du client. En cas de dissolution du contrat par BB Wertmetall AG et en l'absence d'instructions du client concernant la livraison des valeurs en dépôt au lieu de garde de son choix, BB Wertmetall AG sera habilitée à envoyer les valeurs en dépôt à la dernière adresse connue.

8. Frais de garde, remboursement des frais, taxes et charges

Taux de frais pour le dépôt collectif dans des entrepôts suisses sécurisés ou des entrepôts suisses francs sous douane :

- Médailles et lingots : 1% de la valeur placée en dépôt par an
- Plan d'investissement constant Aggée : 1% de la valeur placée en dépôt par an
- Granulés d'argent : 1% de la valeur placée en dépôt par an
- Granulés d'or : 0,6% de la valeur placée en dépôt pour un G-Deposito (light) et 0,5% pour un G-Deposito Pro par an

Les taux de frais s'appliquent respectivement TVA en sus, ceci pour autant et dans l'étendue qu'elle est due. Le taux de frais pour le dépôt collectif des médailles et lingots et pour le Plan d'investissement constant Aggée est calculé par rapport au prix d'achat des valeurs en dépôt au jour de référence (31 décembre) de l'année écoulée. Le taux de frais pour le dépôt collectif dans des entrepôts francs sous douane est déterminé conformément aux Conditions particulières du S-Deposito et du G-Deposito. Le volume du dépôt est calculé à partir de la valeur moyenne du stock au premier jour de négociation de chaque mois de l'année écoulée.

BB Wertmetall AG se réserve à tout moment le droit de modifier ses tarifs sous réserve de la notification en temps et en heure au/aux titulaire(s) du dépôt. BB Wertmetall AG peut facturer séparément ses frais (y compris les frais liés à la livraison) ainsi qu'une contribution exceptionnelle. Tous les impôts et charges incombent au/aux titulaire(s) du dépôt.

9. Assurances

BB Wertmetall AG veille à ce que les valeurs en dépôt soient assurées contre le vol avec effraction et l'incendie. BB Wertmetall AG s'assure avec toute la diligence professionnelle de l'assurance des transports et de la déclaration de valeur de l'assurance-transport.

10. Droit de gage

Pour tous les actifs dont elle assure la garde pour le compte du client - dans ses locaux ou ailleurs -, BB Wertmetall SA dispose d'un droit de gage qui s'applique exclusivement aux droits de douane et de dépôt ainsi qu'aux frais de gestion, frais de garde et frais de logistique dus. BB Wertmetall AG a le choix entre la mise en valeur coercitive ou libre des biens en gage dès lors que le client accuse 2 mois de retard pour sa prestation. BB Wertmetall AG est autorisée à exécuter la mise en valeur pour son propre compte.

11. Obligation de diligence et responsabilité

BB Wertmetall AG s'engage à garder, à enregistrer et à gérer les valeurs qui lui sont confiées en dépôt avec le même soin et la même diligence que les siennes propres. BB Wertmetall AG n'est responsable que des préjudices pouvant être prouvés par le client et résultant d'une faute grave imputable à la société. BB Wertmetall AG décline toute responsabilité pour les préjudices dus aux cas de force majeure.

Déclaration de protection des données

État actuel: 7/2021

1. Introduction

BB Wertmetall AG respecte et protège votre sphère privée. Toutes les données personnelles qui sont collectées dans le cadre des mesures précontractuelles aux fins de conclusion et de réalisation du contrat depuis le site Internet bb-wertmetall.ch (dénommé ci-après « site Internet »), ou qui sont récoltées ailleurs, sont réunies et traitées conformément aux dispositions sur la protection des données en vigueur selon les standards du Règlement général sur la protection des données de l'UE, ainsi que selon les principes décrits ci-après.

La déclaration de protection des données ci-après doit vous indiquer la nature, l'étendue et le but de la perception et du traitement des données personnelles par BB Wertmetall AG ainsi que vos droits dans ce domaine. Une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

2. Responsable

Le responsable pour la collecte et le traitement des données est :

BB Wertmetall AG, Case postale 612, Bachstrasse 40, 5600 Lenzburg 1, Suisse, UID : CHE-421.131.147 TVA

La personne à contacter est :

Werner Ullmann (CEO), Tél. : 0041 (0)62 892 48 48, E-mail : service@bb-wertmetall.ch.

Les questions concernant cette déclaration de protection des données peuvent être adressées en tout temps à l'adresse indiquée ci-dessus.

3. Collecte et traitement des données personnelles

3.1 Relations d'affaires

BB Wertmetall AG collecte et traite principalement les données personnelles qu'elle reçoit de votre part dans le cadre de la relation d'affaires.

Afin d'assurer la gestion d'un contrat, BB Wertmetall AG a besoin de certaines données personnelles des clients.

En principe, les données personnelles suivantes sont collectées à votre sujet:

- Nom et prénom
- Adresse
- Adresse électronique
- Numéro de téléphone
- Date de naissance
- Nationalité
- Copie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Coordonnées bancaires
- Le cas échéant, les informations pour se conformer aux exigences légales, par exemple la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment les informations sur l'origine des fonds, y compris la dernière déclaration d'impôt
- Toutes les autres informations que vous partagez, par exemple dans le cadre de la correspondance.

Selon l'objet du contrat, BB Wertmetall AG n'aura besoin que de certaines des données personnelles décrites ci-dessus ou pourra collecter d'autres données personnelles du client concerné. En outre, BB Wertmetall AG est autorisée à consulter tous les registres et plateformes Internet accessibles au public dans le but de vérifier la solvabilité et, si nécessaire pour l'exécution du contrat, à exiger du client des renseignements complémentaires.

3.2 Utilisation du site Internet

Lors de l'utilisation du site internet, d'autres données personnelles peuvent être récoltées au moyen de cookies et de logiciels d'analyse. Par ailleurs, les données personnelles sont collectées dans le cadre de l'envoi du bulletin d'information ainsi que les données personnelles transmises par les utilisateurs au moyen du formulaire de contact. En outre, des données personnelles sont réunies et traitées dans le cadre de l'accès en ligne à l'espace client.

Pour des explications concernant la collecte et le traitement des données personnelles ayant trait au site Internet, c'est la déclaration de protection des données du site Internet qui fait référence.

4. But du traitement des données et bases légales

BB Wertmetall AG traite les données personnelles, si et pour autant que cela soit nécessaire pour la mise en œuvre de mesures précontractuelles, pour la conclusion du contrat, aux fins de l'exécution du contrat (en particulier pour la fourniture des services proposés), pour préserver la sécurité technique de l'exploitation, pour l'accomplissement des obligations légales et pour la facturation et l'encaissement.

Ensuite, BB Wertmetall AG peut aussi traiter les données personnelles aux fins suivantes:

- À des fins marketing et publicitaires
- Faire valoir ses droits légaux
- Envoi du bulletin d'information
- Analyse du trafic du site Internet et amélioration du fonctionnement du site Internet

Dans la mesure où le traitement des données personnelles pour la conclusion du contrat, respectivement pour la gestion du contrat, est nécessaire, le traitement des données s'effectue sur cette base légale. Une poursuite du traitement des données personnelles a lieu seulement en cas d'informations supplémentaires et avec le consentement de la personne concernée, respectivement du client ou de l'utilisateur du site Internet, ou dans la mesure où cela s'avère nécessaire pour la préservation des intérêts légitimes de BB Wertmetall AG.

5. Obligation de mise à disposition des données personnelles

Dans le cadre de la relation contractuelle avec BB Wertmetall AG, le client doit fournir ses données personnelles nécessaires à la conclusion du contrat ainsi qu'à la réalisation de la relation contractuelle. Si ces données personnelles ne sont pas fournies, BB Wertmetall AG ne pourra en principe ni conclure ni gérer aucun contrat avec le client. En ce qui concerne la fourniture de données personnelles dans le cadre de l'utilisation du site Internet, c'est la déclaration de protection des données du site Internet qui fait référence.

6. Divulgaration à des tiers et transmission transfrontalière de données

Pour autant que cela soit permis par la loi et tant que BB Wertmetall AG l'estime approprié, BB Wertmetall AG peut communiquer les données personnelles des clients à des tiers à des fins de traitement dans le cadre de ses activités commerciales, pour les buts de BB Wertmetall ou selon leurs propres desseins.

BB Wertmetall AG est notamment autorisée à confier le traitement de données personnelles à des sous-traitants dans le pays et à l'étranger et à ce titre à leur divulguer les données personnelles, si ceux-ci s'engagent contractuellement à traiter les données personnelles exclusivement selon le mandat et les objectifs de l'exploitant et à respecter cette déclaration de protection des données ainsi que la législation sur la protection des données en vigueur.

BB Wertmetall AG divulgue également vos données personnelles à sa société du groupe en Allemagne, ceci pour autant que celle-ci s'engage à traiter les données personnelles conformément à cette déclaration de protection des données et à la législation de protection des données en vigueur, et ainsi à garantir une protection équivalente des données personnelles.

Sous réserve d'une obligation légale ou administrative ou d'une ordonnance judiciaire, les données personnelles ne sont divulguées à des tiers qu'avec votre consentement.

La transmission de données personnelles à des pays sans une législation de protection des données s'effectue seulement en présence de garanties contractuelles appropriées ou fondée sur une dérogation légale, par exemple un consentement, un constat, l'exercice ou la mise en œuvre de prétentions juridiques ou pour la réalisation du contrat.

7. Sécurité des données

BB Wertmetall AG prend des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données personnelles des clients, en particulier pour la protection contre tout accès non autorisé par des tiers et tout abus. Ces mesures de sécurité sont respectivement adaptées à l'état actuel de la technique.

8. Durée de conservation

Sauf convention contraire écrite, les données personnelles collectées par BB Wertmetall AG ne sont conservées que durant le laps de temps nécessaire à la réalisation de la relation contractuelle, ou sinon pour poursuivre les buts et/ou lorsqu'il existe une obligation légale de conservation ou un intérêt supérieur privé ou public.

9. Droit des personnes concernées

Vous avez à tout moment le droit à l'information, à la rectification des données personnelles inexactes, au blocage et à la suppression de vos données personnelles, ceci pour autant qu'aucune obligation légale de conservation ne s'y oppose ou que les données personnelles ne sont pas obligatoirement nécessaires pour honorer le contrat.

En outre, le consentement à la collecte et au traitement des données peut être révoqué à tout moment avec effet pour le futur. Vous avez également le droit à la transmission de vos données personnelles que vous nous avez fournies, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par une machine. De plus, dans certaines circonstances, vous avez le droit à la transmission de ces données personnelles à un autre responsable.

Le désir d'information, de rectification et de suppression, ainsi qu'une révocation du consentement au traitement des données et un désir de transfert de données, peut être adressé à tout moment par courrier postal ou par courrier électronique à l'adresse de contact susmentionnée.

Enfin, les personnes concernées ont le droit de porter plainte auprès de l'organe de surveillance compétent si elles considèrent que le traitement de leurs données personnelles n'est pas légitime.

10. Modification et validité de la déclaration de protection des données

BB Wertmetall AG se réserve le droit de modifier, de compléter, d'étendre ou d'actualiser cette déclaration de protection des données à tout moment à sa seule appréciation et sans préavis. Dans la mesure où la déclaration de protection des données fait partie de l'accord contractuel que nous avons avec vous, vous serez informé(e) de manière appropriée sur les modifications.

État actuel: Lenzburg, 1.7.2021